

# Votre commune collecte vos objets en fibrociment amianté



COMMUNE  
DE  
LAVIGNY



Aux habitantes et habitants  
de la commune,

Vous pouvez obtenir gratuitement les  
sacs prévus pour l'emballage de vos  
objets en fibrociment amianté auprès  
de :

- Bureau communal  
*Rue de l'Eglise 2, 1175 Lavigny*  
*Heures d'ouverture :*  
*Lundi 18h00 à 19h00*  
*Mardi 07h30 à 10h00*  
*Jeudi 08h00 à 10h00*  
*Vendredi 13h00 à 15h00*
- Déchèterie  
*Route du Vignoble 101, 1175 Lavigny*  
*Heures d'ouverture :*  
*Lundi à 08h00 à 12h00*  
*vendredi 13h00 à 17h00*  
*Samedi 08h00 à 12h00*

**HORAIRES DE LA  
DECHETERIE**  
Samedi 25 mars  
de 08h00 à 12h00

Puis durant les horaires  
d'ouverture usuels de la  
déchèterie

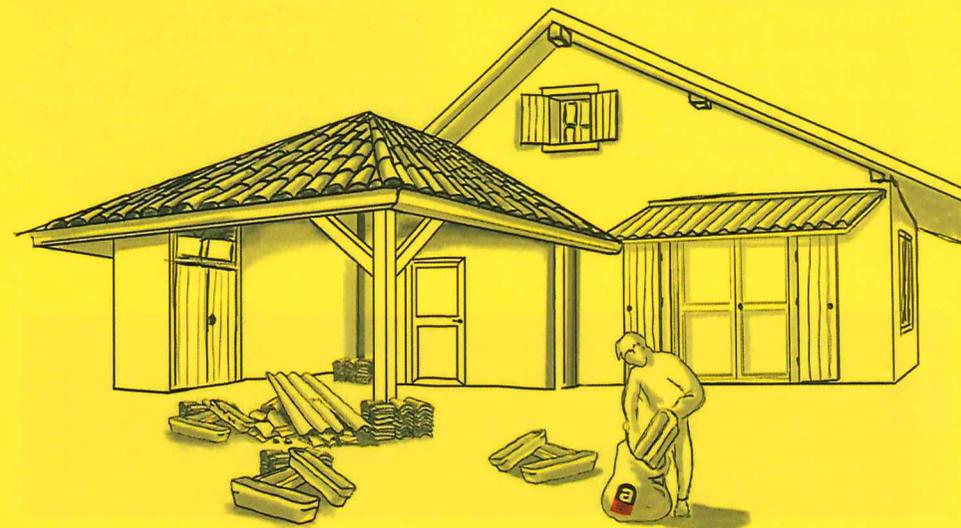
**CONTACT POUR  
INFORMATIONS :**

M. Willy Favre  
079 255 36 66  
willy.favre@lavigny.ch

# De l'amiante CHEZ VOUS ?

**SAMEDI 25 MARS 2017**

**Collecte vaudoise des déchets en fibrociment amianté**



**Procurez-vous les sacs adéquats  
dans votre déchèterie.**

Emballer dans les sacs  
les objets en fibrociment amianté  
datant d'avant 1991,  
sans les abîmer ni les casser.

**Amenez-les à la déchèterie.**

**Pour votre sécurité**

Informez-vous avant  
d'entreprendre des petits  
travaux à domicile.

[www.vd.ch/amiante](http://www.vd.ch/amiante)

cantons  
vaud

STRID  
Gestion des déchets  
pour le Nord Vaudois

VAUD  
Déchets  
Déchets  
Déchets

Coreb  
Compagnie régionale de la voirie

gedrel  
Les déchets nous rassemblent

REGIONS  
VAUDOISES  
Déchets  
Déchets  
Déchets

SADEC  
Spécialisez vos déchets

DéchPE

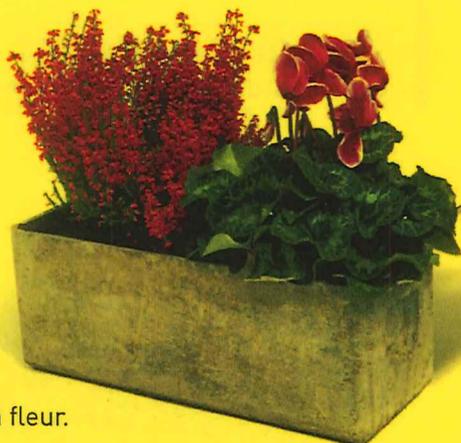
GEDECHABLAIS

COSEDEC  
Coopérative romande  
de recyclabilité à la gestion des déchets

CDUV

## Bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles, tuiles...

Ces objets anodins ne peuvent pas être débarrassés sans précaution. Bon nombre d'entre eux ont été fabriqués en fibrociment contenant de l'amiante. Bien qu'interdit en Suisse depuis 1989, ce matériau se rencontre encore souvent dans notre environnement bâti, de la remise de jardin jusqu'aux toitures des habitations, en passant par les bacs à fleur.



**Bricoleurs amateurs ou professionnels de la construction, nous sommes tous susceptibles de manipuler du fibrociment. Or ce produit devient dangereux dès lors qu'il est : cassé, percé, poncé, meulé, voire déplacé sans précaution.**

Les fibres d'amiante, une substance utilisée dans le passé par l'industrie pour ses propriétés de résistance mécanique et thermique, pénètrent profondément dans les poumons. Elles exposent au risque de développement de maladies, telles que des cancers, après une période de latence de 20 à 40 ans.

C'est pourquoi la Cellule amiante de l'Etat de Vaud – qui réunit des spécialistes de la santé publique, de l'environnement et des constructions –, les périmètres de gestion des déchets et de nombreuses communes vaudoises s'associent pour une **opération de récupération qui aura lieu dès le 25 mars 2017.**

La population est invitée à se rendre à sa déchèterie habituelle, où des sacs en plastique transparents portant la mention « **a** - attention, contient de l'amiante » seront mis gratuitement à disposition.



Il vous suffira d'emballer dans les sacs **les objets en fibrociment datant d'avant 1991** (bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles, tuiles), avec précaution et sans les endommager, puis de les déposer en déchèterie dans la benne prévue à cet effet, selon les indications des responsables.

Si le sac en plastique est trop petit, **il ne faut surtout pas casser l'objet.** Celui-ci sera emballé dans une bâche plastique fermée hermétiquement et munie de **l'autocollant** signalant la présence d'amiante, également disponible en déchèterie. Il sera déposé dans le même conteneur que les objets conditionnés en sacs.

**Cette action est réservée aux ménages.**

**Toute question sur cette opération peut être posée à votre administration communale ou à [info.dechets@vd.ch](mailto:info.dechets@vd.ch)**

?

L'amiante ne se rencontre pas uniquement dans les objets en fibrociment dont vous vous débarrasserez lors de cette action. Il est aussi présent dans de nombreux matériaux comme des colles de carrelage et de faïence, des mastics de vitrage et des revêtements de sols synthétiques.

**Ces déchets ne peuvent en aucun cas être amenés en déchèterie.**

**En cas de doute sur la présence d'amiante, il faut impérativement consulter un spécialiste avant tout travail de bricolage à domicile.**

**Vous trouverez des informations à ce sujet sur le site :**

**[www.vd.ch/amiante](http://www.vd.ch/amiante)**